



J'ai acheté un véhicule qui a été revendu une seconde fois

Par Issabelle

Bonjour à tous je me permets de poser cette question car je suis dans une situation assez complexe ne sachant que faire

J'ai acheter un t-max, j'ai réalisé l'acte de vente avec le vendeur et la carte grise a été dater et barrer. Ayant été hospitalisé entre temps, j'étais dans l'impossibilité de faire les démarches afin d'effectuer le changement de propriétaire en préfecture.

Durant mon hospitalisation, mon scooter à été ramené en fourrière pour un stationnement gênant. La fourrière ou la police ont donc contacter l'ancien propriétaire vu que le scooter était encore à son nom du fait que je n'avais pas effectué la déclaration d'achat en préfecture. Et ce monsieur est donc venu récupérer le scooter pour le revendre une seconde fois à un garage.

En sortant de l'hôpital, je m'aperçois de tout ça et je décide de contacter le garagiste pour le prévenir et lui demander des infos mais il me répond que c'est pas son problème et que soit j'achète ou je vend sinon il me bloque. J'essaie ensuite de joindre le vendeur en vain car celui-ci à décider de ne plus répondre à aucun de mes appel ni message.

J'aimerais avoir votre aide pour savoir dans quelle direction m'orienter et les solutions qui s'offre à moi. Merci d'avance

Par Violet

Bonjour Isabelle,

Lorsque vous indiquez :

"J'aimerais avoir votre aide pour savoir dans quelle direction m'orienter et les solutions qui s'offre à moi".

Vous pouvez déposer plainte pour vol.

Cordialement.

Par janus2

Bonjour,

Effectivement, votre vendeur, en récupérant le véhicule, a commis un vol. De plus, le garagiste qui dit que "ce n'est pas son problème" peut être accusé de recel.